Les futures voies de grande circulation à Genève : plan "alvéolaire" par la combinaison de ceintures et de radiales

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **35 (1963)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-125449

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les futures voies de grande circulation à Genève :

Plan «alvéolaire» par la combinaison de ceintures et de radiales

Récemment, le conseiller d'Etat François Peyrot, chef du Département des travaux publics, et la Commission d'urbanisme ont soumis aux députés, aux conseillers administratifs et municipaux de la ville, aux maires et à leurs adjoints, ainsi qu'à la presse, les résultats des études effectuées dans le domaine des voies de grande circulation. Nous nous sommes efforcés de résumer ici au maximum le rapport de la Commission d'urbanisme, pour que nos lecteurs puissent conserver un document clair, qui – nous l'espérons – leur sera utile lors de débats futurs sur le développement de Genève.

Objectif

La Commission d'urbanisme s'est attachée à apporter des propositions complètes, à l'échelle de la Genève de demain (population prévue: de 450 000 âmes en 1980, à 750 000 dans un avenir plus lointain), mais réalisables par étapes. Elle a ainsi établi l'ossature d'un plan directeur général, dont elle tient à souligner le caractère «évolutif». La cohésion des divers aspects de la vie collective (travail, habitation, loisirs, circulation) a été constamment recherchée.

Idée de base

Le développement de Genève devra se faire par une extension équilibrée et une division organique, logique, des secteurs d'agglomération. Le réseau de circulation viendra tout naturellement s'intégrer dans cet ensemble et relier les différentes unités d'agglomération.

Plan général

En partant de cette idée de base, la Commission d'urbanisme a établi un plan des grandes circulations dit «plan alvéolaire» en raison des alvéoles formés par la combinaison de ceintures et de radiales. Elle a prévu, notamment:

une «ceinture-city» double, prioritaire et à sens unique, empruntant approximativement le tracé de la ligne de tram N° 1, et sur laquelle aboutiraient les radiales urbaines importantes, existantes ou nouvelles; elle serait jalonnée par une série de «parkings» souterrains;

une ceinture urbaine, reliant la place des Nations, la Jonction, Champel et Frontenex; des échangeurs établiraient le contact avec les radiales urbaines, et des «parkings» privés seraient aménagés à proximité;

une ceinture suburbaine, ou grande ceinture, passant par l'aéroport, Vernier, Aïre, Onex, Plan-les-Ouates, le Bout-du-Monde, Sierne, Chêne et Frontenex; ce grand anneau servirait d'arrivée, de liaison et de transit pour les voies internationales et régionales, ainsi que pour les radiales importantes. Quatre articulations principales (place des Nations, Jonction, Champel, Frontenex) permettraient des interpénétrations rationnelles entre la ceinture suburbaine et l'urbaine;

des voies prioritaires constituant les dégagements de la «ceinture-city»;

un réseau de voies secondaires pour les liaisons interquartiers.

Ce plan allégerait au maximum la circulation sur les quais, conformément au vœu du corps électoral.

Traversée de la rade

La commission se prononce nettement en faveur du tracé avenue de France – Trainant pour les ceintures urbaines et suburbaines, tracé qui, entre autres avantages, permettrait de conserver intégral le parc de la Grange et de créer une rade beaucoup plus grande, cernée de promenades. La traversée se ferait par pont ou tunnel. Des mandats d'études techniques ont été confiés à des groupes de professionnels qualifiés.

Pour le raccordement

La commission a établi un rapport spécial sur les liaisons ferroviaires. Elle se déclare très favorable au raccordement La Praille – Eaux-Vives, en se fondant sur: 1. la création d'une zone industrielle entre Chêne et Annemasse; 2. le développement industriel de la zone savoisienne; 3. les liaisons intersecteurs avec automotrices-navettes pour voyageurs; 4. les raccordements entre les principales zones industrielles existantes ou proposées.

Transports en commun
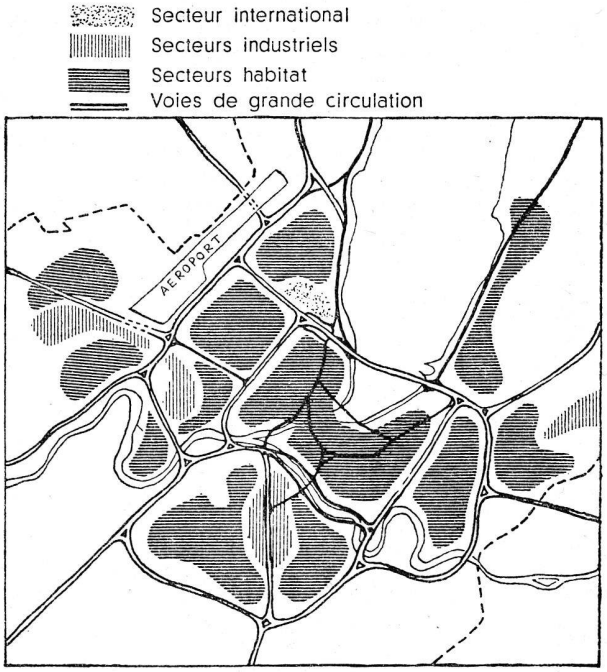
Enfin, la commission annonce un programme général relatif aux transports en commun locaux et adapté aux extensions prévues.